



## Aides pour l'embauche de salariés et de RMIstes

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **09:58**

De quelles aides puis-je bénéficier pour l'embauche de salariés et de RMIstes au sein de la société que je crée ? Mon épouse peut-elle être salariée de l'entreprise?

Les aides à l'embauche sont réduites à ce jour. Concernant le RMIste, il y a possibilité de conclure un CIE avec l'ANPE ce qui vous permettra de bénéficier d'une prime de 500€ par mois d'aide payable au trimestre pour un temps plein.

Concernant vos autres salariés, il n'y a aucune aide particulière, par contre vous avez la possibilité de conclure un contrat jeune pour une personne de moins de 24 ans, ce qui vous permettra de bénéficier d'une aide de 300 € par mois pour un temps plein.

Concernant votre épouse, il est possible de conclure un contrat de travail, par contre il sera nécessaire de questionner les Assedic pour avoir leur position sur son affiliation.

Bruno FIOL  
Cyberpro